

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03120

Numéro SIREN : 804 567 899

Nom ou dénomination : 5A CONSEIL & INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/027778

Désignation de l'entreprise : Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE Adresse de l'entreprise : Burolines - Bât 2 - 1er étage 31700 BLAGNAC Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12 Durée de l'exercice précédent* : 12		Numéro SIRET* : 8045678990013 Néant ☐ *	
Exercice N clos le : 31/12/2018 Net : 3		Brut : 1 Amortissements, provisions : 2	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement*		AB	
Frais de développement*		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (III)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (*)		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		CW	
Primes de remboursement des obligations		CM	
Ecarts de conversion actif*		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Renvois :		CP	
(3) Part à plus d'un an :		CR	
Créances :		IA	
2 460 957		2 460 957	
2 460 957		2 460 957	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524		354 524	
1 874 227		1 874 227	
232 206		232 206	
354 524			

Désignation de l'entreprise Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE		Exercice N 31/12/2018	
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)		DA	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence)		DC	
Réserve légale (3)		DD	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions)		DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres)		DG	134 117
Report à nouveau		DH	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	30 004
Subventions d'investissement		DJ	
Provisions réglementées *		DK	
TOTAL (I)		DL	175 121
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	
Autres fonds propres		DO	
Provisions pour risques		DP	
Provisions pour charges		DQ	
TOTAL (III)		DR	
Emprunts obligataires convertibles		DS	
Autres emprunts obligataires		DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 957 343
Dettes fiscales et sociales		DY	316 803
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes		EA	11 690
Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	2 285 836
Ecarts de conversion passif *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 460 957
Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
Ecart de réévaluation libre		ID	
Réserve de réévaluation (1976)		IE	
Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 285 836
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Néant ☐ *

Exercice N

CHARGES D'EXPLOITATION										PRODUITS D'EXPLOITATION									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
CHARGES FINANCIÈRES										PRODUITS FINANCIERS									
Opérations en commun																			
Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)					Produits financiers de participations (5)					Total des produits financiers (V)				
Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)					Autres intérêts et produits assimilés (5)					Total des charges financières (VI)				
										Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)									
										Reprises sur provisions et transferts de charges									
										Différences positives de change									
										Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement									

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

DGFIP № 2053 - SD 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

Néant ☒ *

CADRE A					
Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice 5 (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice 6 [col.1 - col.2) - col.5 (5)]
		Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1					
droits similaires et Concessions, brevets et					
2					
Fonds commercial					
3					
Terrains					
4					
Constructions					
5					
Installations techniques mat. et out. industriels					
6					
Autres immobilisations corporelles					
7					
Immobilisations en cours					
8					
Participations					
9					
Autres titres immobilisés					
10					
TOTAUX					

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Néant

Nature des provisions		1 Montant au début de l'exercice		2 AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		3 DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		4 Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		3T		TA		TB		TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
(art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges		5V <th colspan="2">5W<th colspan="2">5X<th colspan="2">5Y</th></th></th>		5W <th colspan="2">5X<th colspan="2">5Y</th></th>		5X <th colspan="2">5Y</th>		5Y	
Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
- incorporelles		6A		6B		6C		6D	
- corporelles		6E		6F		6G		6H	
- Titres mis en équivalence		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participation		9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières (1) *		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		7Y		7Z		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		UE		UF		UH		UK	
		UG							
		UI							
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.									
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'annexe de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut			A 1 an au plus			A plus d'un an		
	UL	UP	UT	UM	UR	UV	UN	US	UW

REVENUS		DE L'ACTIF CIRCULANT									
(2)	(1)										
		Charges constatées d'avance									
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)									
		Groupe et associés (2)									
		Etat et autres									
		collectivités publiques									
		Divers									
		Autres impôts, taxes et versements assimilés									
		Taxe sur la valeur ajoutée									
		Impôts sur les bénéfices									
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux									
		Personnel et comptes rattachés									
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)									
		Autres créances clients									
		Clients douteux ou litigieux									
</											

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

RENVois		(1)				
Emprunts souscrits en cours d'exercice						
Emprunts remboursés en cours d'exercice						
TOTAUX						
Produits constatés d'avance						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)						
Groupe et associés (2)						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Etat et autres						
collectivités						
publiques						
Autres impôts, taxes et assimilés						
Obligations cautionnées						
Taxe sur la valeur ajoutée						
Impôts sur les bénéfices						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
Personnel et comptes rattachés						
Fournisseurs et comptes rattachés						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)						
à 1 an maximum à l'origine						
à plus d'1 an à l'origine						
Autres emprunts obligataires (1)						
7Z						
VG						
VH						
8A						
8B						
8C						
8D						
8E						
VW						
VX						
VQ						
8J						
VI						
8K						
ZZ						
8L						
VY						
VJ						
VK						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 2 460 956,79 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 30 004,20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ACTIF CIRCULANT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

ETAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CRÉANCES

Montant brut A 1 an au plus A plus d'un an

ACTIF IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations
Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

ACTIF CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créances rep. titres prêts : prov. / dep. antér.

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Etat & autres coll. publiques
Autres impôts, taxes & versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

2 228 751

2 228 751

Renvois

(1)

Montant - Créances représentatives de titres prêts

- Prêts accordés en cours d'exercice

des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

ENTREPRISES LIÉES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

La société SA CONSEIL & INFORMATIQUE est détenue à 100% par la SAS SA SOLUTIONS.

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

10828 - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

TITRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU DÉBUT DE L'EXERCICE	TITRES ÉMIS PENDANT L'EXERCICE	TITRES REMBOURSÉS PENDANT L'EXERCICE	TITRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL À LA FIN D'EXERCICE	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1,00	10 000,00		10 000,00		1,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ETAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Renvois	(1)	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	(2)	Autres emprunts obligataires (1)			
Renvois	(1)	Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine			
	(2)	Emprunts & dettes à plus d'1 an à l'origine			
Renvois	(1)	Emprunts & dettes financières divers (1)(2)			
	(2)	Fournisseurs & comptes rattachés			
Renvois	(1)	Personnel & comptes rattachés			
	(2)	Sécurité sociale & autres organismes sociaux			
Renvois	(1)	Etat & Impôts sur les bénéfices			
	(2)	autres Impôts sur la valeur ajoutée			
Renvois	(1)	collectiv. Obligations cautionnées			
	(2)	publiques Autres impôts, tax & assimilés			
Renvois	(1)	Dettes sur immobilisations & cpts rattachés			
	(2)	Groupe & associés (2)			
Renvois	(1)	Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)			
	(2)	Dettes représentative des titres empruntés			
Renvois	(1)	Produits constatés d'avance			
	(2)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Renvois	(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice			
	(2)	Montant divers emprunts, dett/associés			
TOTAL		2 285 836	2 285 836	2 285 836	2 285 836

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

10828 - - Sas SA CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

11 690

TOTAL DES CHARGES À PAYER

14 390

SA CONSEIL & INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 ter Rue Marcel Doret Immeuble Burolines - 31700 BLAGNAC
N° d'immatriculation 804 567 899 RCS TOULOUSE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 JUIN 2018**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 30 004 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 30 004 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 164 121 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente



5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

SAS au capital de 10 000 €uros

Siège social : 2 ter Rue Marcel Doret Immeuble Burolines

31700 BLAGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés de la société 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Toulouse, le 12 juin 2019
Le commissaire aux comptes
Audeo Experts


Olivier Gourrin

BILAN ACTIF

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF

	Valeurs au 31/12/18		Valeurs au 31/12/17
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	1 874 227		1 874 227
Autres créances (3)	354 524		354 524
Capital souscrit - appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	232 206		232 206
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 460 957		2 460 957
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 460 957		2 460 957

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Audeo Experts

Expertise Comptable - Audit Legal

272, route de Launaguet - 31200 Toulouse

Tél. 05 82 95 53 34 Fax. 09 72 54 40 22

contact@audeo-experts.fr

Siret 503 225 062 00028

Audeo V.
EXPERTS

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	4 643 610	2 900 193	1 743 417	60,11
Montant net du chiffre d'affaires	4 643 610	2 900 193	1 743 417	60,11
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	4	5	-1	-13,99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 643 614	2 900 198	1 743 416	60,11
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	4 604 343	2 859 248	1 745 094	61,03
Impôts, taxes et versements assimilés	3 133	3 050	83	2,72
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	4	16	-12	-74,68
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 607 480	2 862 315	1 745 165	60,97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	36 134	37 883	-1 749	-4,62
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

Audeo Experts

Expertise Comptable - Audit Legal
272, route de Launaguet - 31200 Toulouse
Tél. 05 82 95 53 54 Fax. 09 72 54 40 22
contact@audeo-experts.fr
Siret 503 225 062 00028

AudeoV.
EXPERTS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF CIRCULANT

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 874 227	1 874 227	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 104	3 104	
	Etat & autres	339 445	339 445	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	11 975	11 975	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		2 228 751	2 228 751	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

Audeo Experts

Expertise Comptable - Audit Legal

272, route de Launaguet - 31200 Toulouse

Tél. 05 82 95 53 34 Fax. 09 72 54 40 22

contact@audeo-experts.fr

Siret 503 225 062 00028

Audeo
EXPERTS

CAPITAUX PROPRES

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Titres composant le capital social au début de l'exercice
Titres émis pendant l'exercice
Titres remboursés pendant l'exercice
Titres composant le capital social à la fin d'exercice

NOMBRE

VALEUR
NOMINALE

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

10828 - Sas 5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 400
Dettes fiscales et sociales	300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	11 690
TOTAL DES CHARGES À PAYER	14 390

Audeo Experts

Expertise Comptable - Audit Legal

272, route de Launaguet - 31200 Toulouse

Tél. 05 82 95 53 34 - Fax. 05 72 54 40 22

contact@audeo-experts.fr

Siret 503 225 062 00028

AudeoV.
EXPERTISE

5A CONSEIL ET INFORMATIQUE

SAS au capital de 10 000 €uros

Siège social : 2 ter Rue Marcel Doret Immeuble Burolines

31700 BLAGNAC

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Exercice clos le 31/12/2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Toulouse, le 12 juin 2019

Le commissaire aux comptes
Audeo Experts

Olivier Gourrin